

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Roxanne Ducharme

<https://www.cadre21.org/membres/1a4bb8a2c476e120ff4d86c1>

Date d'obtention : 2026-05-28 12:44:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens surtout de la méthode d'intervention Sexto, c'est l'importance de prendre le temps de comprendre le jeune avant de vouloir intervenir trop rapidement . Il est également important de bien respecter les étapes de la trousse afin de nous assurer d'intervenir adéquatement comme c'est un sujet sensible

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va probablement changer ma façon d'aborder certaines situations, surtout en me poussant à être davantage dans l'exploration que dans la recherche immédiate de solutions. Je pense que je contactais parfois trop rapidement la police lors de situation du genre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais aussi porter attention à ma façon d'entrer en relation avec eux, pour qu'ils se sentent écoutés, compris et non jugés, même lorsqu'ils vivent des difficultés ou qu'ils sont en opposition. Je vais aussi faire attention de bien respecter les étapes et les conditions à respecter exemple ne pas interroger l'instigateur et confisquer le cellulaire